structure minimale standard du rapport d'audit

[Nom de la société d'audit]

[Adresse de la société d'audit]

Rapport d'audit portant sur la demande d'autorisation pour la requérante d'une autorisation

Adressé à la FINMA pour

[Nom de la société], [lieu]

En notre qualité de société d'audit agréée chargée de l'audit de [Instituts au sens de l'art. 2 al. 1 let. ce LEFin, resp. de l'art. 13 al. 2 LPCC] et d'auditeur de l'autorisation mandaté par le requérant, nous avons vérifié si la société [nom de la société] (« requérant ») remplit les conditions de l'autorisation.

La responsabilité d'établir la demande d'autorisation incombe au requérant. Notre mission consiste à vérifier la demande d'autorisation et à apprécier si les conditions nécessaires à l'octroi de l'autorisation sont bien remplies par le requérant. Nous attestons avoir respecté les exigences en matière d'indépendance, respectivement d'incompatibilité avec un mandat d'audit au sens des art 11/ de l'ordonnance sur la surveillance et la révision (OSRev ; RS 221.302.3), 7 OA-FINMA et des Cm 44.1 à 44.8 de la circulaire FINMA 2013/3 « Activités d'audit ».

Notre audit a été effectué selon les principes d'audit en vigueur régissant l'audit prudentiel des établissements assujettis à la FINMA, principes selon lesquels un audit doit être planifié et réalisé de telle sorte qu'il soit possible d'identifier avec une assurance raisonnable les violations des dispositions légales et réglementaires ainsi que les principales indications erronées, incomplètes ou non conformes à la loi figurant dans la demande d'autorisation à la suite d'anomalies ou d'erreurs, même si cette assurance n'est pas aussi élevée dans le cas de revues critiques. L'étendue de l'audit qui a été pratiqué est précisée dans les paragraphes suivants du rapport d'audit. Nous avons procédé aux procédures d'audit nécessaires au regard des circonstances (entretiens, inspections sur place, consultations de documents, confirmations, calculs, procédures d'audit analytiques, analyses et enquêtes) et estimons que nos procédures d'audit constituent une base suffisante pour former notre opinion d'audit.

Les paragraphes suivants du rapport d'audit présentent les résultats de l'audit, les activités du requérant ainsi que les points en suspens au moment de l'établissement du rapport. Les différents éléments de l'audit seront alors complétés par des explications complémentaires. Les remarques, le contexte dans lequel évolue le requérant et les les points en suspens font l'objet de commentaires détaillés.

La demande d'autorisation d'exercer en qualité de [xxx] déposée par le requérant auprès de la FINMA est en cours de traitement ; il ne lui est donc actuellement pas permis d'exercer ce type d'activité régu-

lée jusqu'à ce que l'autorisation lui soit octroyée¹.Les confirmations, les attestations d'audit et les explications contenues dans le présent rapport se limitent en conséquence à l'état actuel de l'organisation envisagée et des contrôles tels qu'ils sont planifiés. Il ne s'agit pas d'assurances selon lesquelles, une fois l'autorisation accordée, la société exercera effectivement son activité conformément à l'organisation envisagée, aux contrôles prévus et aux prescriptions applicables en matière de réglementation.

Ci-après sont décrits les différents champs d'audit ainsi que le niveau d'évaluation / étendue de l'audit entre assurance négative/revue critique (**NA**) et assurance positive/audit (**PA**).

- Résumé des résultats de l'audit²
 - 1.1 Constatations d'audit et points en suspens
 - 1.2 Indications importantes
- 2. (PA) Intégralité et consistance de la demande d'autorisation

Selon notre appréciation l'intégralité formelle et la consistance de la demande remplissent les critères des requêtes-modèle mises à disposition par la FINMA pour les [Instituts au sens de la LPCC et de la LEFin].

- 3. Organisation interne, infrastructure et réglementations internes
 - 3.1 **(PA)** Selon notre appréciation les réglementations internes sont conformes à la loi (statuts, contrats d'entreprise, règlements, instructions³ et conventions). sdf
 - 3.2 **(PA)** Selon notre appréciation l'organisation interne, l'infrastructure et les réglementations in-ternes sont appropriées au regard de l'activité envisagée.
 - 3.3 (NA) Gouvernance d'entreprise, en particulier concernant l'adéquation de la séparation des fonctions entre les organes, y compris l'examen des compétences professionnelles des membres des organes de haute surveillance et de direction (sans examen de la garantie d'une activité irréprochable et de la bonne réputation)
 - 3.4 (NA) Emploi de personnel qualifié et approprié au regard de l'activité considérée
 - 3.5 **(NA)** Adéquation de l'organisation interne et de l'infrastructure avec les activités faisant l'objet de la demande d'autorisation
 - 3.6 (NA) Directives relatives au blanchiment d'argent
 - 3.7 (NA) Prescriptions selon la LEFin, en particulier les règles de conduite (devoirs d'information, de documentation et de rendre compte), respectivement les devoirs de fidélité, de diligence et d'information au sens de la LPCC

¹ Une exception existe cependant pour les requêtes de "downgrade" dans le cadre desquelles l'activité qui sera exercée dans le futur par la requérante, selon le système d'autorisation en cascade, nécessite une autorisation de rang inférieur à celle dont cette dernière bénéficie déjà.

² Les explications sur les différents sujets doivent être adaptées par la société d'audit en fonction de leur applicabilité à l'établissement considéré, voire être complétées par d'autres thèmes importants dans le cadre de l'octroi de l'autorisation. Il faut veiller à bien prendre en compte les règles spécifiques figurant dans les guides pratiques ou le modèle de la demande relatifs aux différents détenteurs d'autorisation.

³ Par ex. Best Execution, Crossborder

- 3.8 **(NA)** Externalisation (*outsourcing*), y compris adéquation de la sélection et de la surveillance des personnes mandatées ainsi que des instructions qui leur sont fournies
- 3.9 (NA) IT / Business Continuity Management (BCM)
- 3.10 (NA) Obligations d'annonce
- 3.11 [Informations complémentaires de la société d'audit]
- 4. Compliance et gestion des risques
 - 4.1 (NA) Fonction de « compliance » (Responsables, Setup, Reporting-Lines, etc.)

Selon notre appréciation les contrôles sont appropriés au regard de l'activité envisagée.

4.2 (NA) Fonction de gestion des risques (Responsables, Setup, Reporting-Lines, etc.)

Selon notre appréciation, la gestion des risques est appropriée au regard de l'activité considérée par la demande d'autorisation.

5. (NA) Prescriptions relatives aux fonds propres, y compris détails concernant les bases de calcul

Selon notre appréciation, les prescriptions relatives aux fonds propres sont respectées au moment de l'autorisation.

6. Informations complémentaires

[Lieu, date]	
[Nom de la société d'audit]	
Expert(e) réviseur(se) agréé(e)	Expert(e) réviseur(se) agréé(e)
Auditeur responsable	

- Liste de distribution
- Liste des abréviations utilisées
- Annexes (p. ex. appréciation du risque)